

Image not found or type unknown



## Vol de chequier par un membre de la famille.

Par **ctpimousse**, le **26/01/2009** à **09:26**

je me suis fait rescement voler mon chequier par ma soeur qui s'en ai servi et l's  
integralement vider. pourriez vous me dire si il existe une date a partir de laquelle je ne peut  
plus porter plainte contre elle ? car on a trouver un accord, mais je ne lui fait pas entierement  
confaiance. dans l'attente de vous lire , je vous prie d'agreer mes salutation distinguees.